

# Feuille Officielle

## DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

PARAISANT LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE.

## PRIX DES ANNONCES :

UNE A SIX LIGNES . . . . . 3 FRANCS.  
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS . . 0 FR. 40 GENT.

Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix déterminé ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

## PARTIE OFFICIELLE.

## SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE DES NAUFRAGÉS.

M. le Commandant a reçu la lettre suivante de M. de Crisenoy, administrateur de la Société :

Paris, le 5 juillet 1866.

## MONSIEUR LE COMMANDANT,

S. Ex. le Ministre de la marine nous a transmis les duplicités des traites représentant les souscriptions recueillies à St-Pierre et Miquelon, au profit de la société centrale de sauvetage des naufragés pour une somme de 2.722 fr. 10 centimes. Nous avons reçu précédemment et encaissé le montant des premières de ces mêmes traites.

M. le Ministre a accompagné cet envoi d'une lettre dans laquelle vous sollicitez l'établissement d'engins de sauvetage dans les îles placées sous votre commandement.

La société centrale s'est montrée toute disposée à satisfaire aux demandes analogues que plusieurs colonies lui ont déjà adressées. Il ne saurait en être autrement pour St-Pierre et Miquelon. Mais il nous importera de connaître d'abord, la nature des côtes, le nombre des naufrages survenus depuis une dizaine d'années, ainsi que les circonstances de temps, de lieux, de pertes d'hommes, de moyens de secours qu'on aurait pu employer utilement. Avec ces éléments le comité déterminera le nombre et la nature des engins de secours qu'il conviendrait d'établir et les mesures à prendre.

Il nous reste, Monsieur le Commandant, à vous remercier de nouveau de l'intérêt que

NUMÉRO 36.

JEUDI 30 AOÛT 1866.

vous témoignez à notre œuvre et à vous offrir l'expression de notre haute considération.

*l'Administrateur délégué,*  
J. DE CRISENOY.

## Service de l'Ordonnateur.

Une demande a été adressée à l'Administration par le sieur Lefèvre, Pierre, dans le but d'obtenir la concession d'un terrain situé à Saint-Pierre, dans le nord de la ville, et borné au Nord par la rue Hautefeuille, au Sud par la propriété Mazier, à l'Est par la propriété Letourneur, à l'Ouest par la rue de la Poudrière.

Les personnes qui se croiraient fondées à réclamer contre cette demande devront le faire dans le délai d'un mois, à partir de la date du présent avis.

Saint-Pierre, le 1<sup>er</sup> août 1866. 3-3

Les demandes suivantes ont été adressées à l'Administration par les sieurs :

Coste (Léon), à l'effet d'obtenir la concession d'un terrain domanial situé au Nord de la ville, pour y construire une maison, ledit terrain borné au Nord par un terrain vague, au Sud par la rue Brue, à l'Est par la propriété Coste Henry, à l'Ouest par la rue Bisson.

Lemétayer, Alphonse, à l'effet d'obtenir la concession d'un terrain domanial, pour y construire une maison, ledit terrain situé au Nord de la route de Gueydon, borné au Nord par un terrain vague, au Sud par la route de Gueydon, à l'Est par la concession Ménard,

et à l'Ouest par la propriété Delahaye et Vettier.

Les personnes qui se croiraient fondées à réclamer contre ces demandes devront le faire dans le délai d'un mois, à partir de la date du présent avis.

Saint-Pierre, le 11 août 1865. 2-3

Une demande a été adressée à l'Administration par le sieur Sorçabal (Pierre), dans le but d'obtenir la concession d'un terrain situé à Saint-Pierre, dans le nord de la ville, pour y construire une maison, ledit terrain borné au Nord par la rue Brue, au Sud par la concession Lemoine (Joseph), à l'Est par la concession Coste (Prudent), et à l'Ouest par la rue du Barachois.

Les personnes qui se croiraient fondées à réclamer contre cette demande devront le faire dans le délai d'un mois, à partir de la date du présent avis.

1-3 Saint-Pierre, le 14 août 1866.

MM. Fréchon frères ont remis à l'Administration de la colonie, le 24 du courant, la somme de 260 francs, provenant d'une souscription en faveur des victimes de l'incendie du 5 novembre 1865, ouverte à Dieppe par les soins généreux de M. Pourpoint fils, négociant de cette ville.

## Noms des souscripteurs :

MM. Pourpoint fils, négociant . . . . .	100 fr.
E. Morisse, armateur . . . . .	10
E. Leban, propriétaire à Neuville-les-Dieppe . . . . .	50
P.-J. Tandonnet frères, signataires à Bordeaux . . . . .	100
Total égal. . . . .	260 fr.

## UNE PROMENADE

A DOUZE CENTS PIEDS SOUS TERRE (1).

Dans un coin s'élève une dispute, et les plus raisonnables de dire :

« Attendons : S'il y en a un de tué nous le mangerons. »

Ceux qui ont mis la main sur les chandelles les dévorent avidement ; d'autres desséchés par une soif ardente boivent leurs urines. Des cris de douleurs s'élèvent parfois, et vont s'éteindre en lugubres échos au fond des galeries noires. L'eau infecte, est le seul aliment que l'on ait sous la main et loin de calmer les souffrances elle ne fait que les accroître. En outre, l'atmosphère totalement irrespirable pèse d'un poids intolérable sur la poitrine des infirmes. Le sang bat violement leurs tempes comme si les artères allaient éclater. D'étranges bourdonnements les assourdissent, ils sont en proie à des hallucinations qui font passer sous leurs yeux de décevantes images. Certains insultent Goffin et le

cherchent pour le tuer. Seul, cet homme héroïque, bien que au comble de la désespérance, conserve toutes ses facultés et s'occupe de ses misérables compagnons avec une tendre sollicitude. Il les appelle par leur nom, leur parle de leurs amis sans doute occupés de leur délivrance. De sinistres ricanements lui répondent seuls.

Cinq jours et cinq nuits dura cette agonie. L'imagination est terrifiée à cette seule pensée.

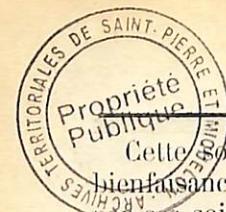
Je n'entreprendrai pas le récit des travaux effectués pour la délivrance. Comme l'avait prévu Goffin, c'est par le puits de Mamonster, que l'on se dirigea sur eux. Après cinq jours de travaux ardues au milieu de toutes les alternatives de la crainte et de l'espérance, la sonde amena enfin une communication avec les malheureux. Ce fut grâce à des précautions inimaginables qu'on put les retirer vivants de leur tombeau et les exposer impunément à l'atmosphère des galeries. Du vin, du bouillon, des couvertures les attendaient. Chaque ouvrier, reconforté prudemment, et empaqueté dans la laine, fut enfin remonté au jour. Mais quel moment terrible, celui-là. On se compte, on s'appelle et les cris de joie se mêlent aux cris de douleurs, car les absents sont nombreux. Sur quatre-vingt-onze, soixante-dix seulement reprenaient. Ce sont là des scènes que la plume ne raurait rendre, mais que le cœur comprend.

Goffin, banni, acclamé, recevait peu de temps après la croix de la Légion d'honneur.

Cependant le temps passait, et malgré l'intérêt que je prenais aux discours de mon aimable cicéron, je commençais à soupirer après le retour. Aussi, acceptai-je avec un grand plaisir l'offre qui me fut faite de monter à l'étage supérieur pour voir les écuries.

Nous entrâmes de nouveau dans la cage, et en un clin d'œil, eûmes franchi les quarante mètres qui séparaient le *rez-de-chaussée* de l'*entre-sol*. Les galeries, d'ailleurs, offrent ici la répétition de ce que j'avais vu plus bas. Toujours les mêmes voûtes écrasées et menagantes où se briserait mille fois votre crâne sans cet abominable et excellent chapeau de cuir bouilli, façon d'armet de Mânbrin, dur à défier les estocades du bel Olifant. Comme en bas, des hommes sombres, haves et sinistres poussant des berlaines vers le puits, ou attaquant à coups redoublés la paroi charbonneuse. Partout l'eau et la boue, et cette atmosphère grasse chargée d'une fine poudre noire que l'on respire et qui se fixe dans les poumons, communiquant à leurs tissus des teintes extraordinaires. Dans ces galeries, les transports, sur certaines lignes, s'effectuent à traction de chevaux. Nous allâmes droit aux écuries. C'est chose drôle de retrouver à cette profondeur des boxes fort bien tenues, habitées par de belles bêtes en bon état. Elles sont là, mangeant et buvant de bon appétit, travaillant de même, sans paraître se douter que, sauf le cas de nécessité impérieuse, elles ont pour toujours dit adieu à la lu-

(1) Voir le n. 31, 32 et 35 de la Feuille officielle.



Cette somme a été versée au bureau de bienfaisance de la colonie pour être distribuée par ses soins aux incendiés les plus nécessiteux.

#### INSCRIPTION MARITIME.

Les négligences commises journallement par les armateurs, capitaines, maîtres ou patrons de bâtiments ou embarcations soumis au rôle d'équipage, les exposent à des contraventions aux lois et règlements sur la police de la navigation.

Afin de leur éviter les pénalités auxquelles ces contraventions donneraient lieu contre eux, l'administration leur rappelle les dispositions ci-après du décret du 19 mars 1852, promulgué dans la colonie le 16 décembre suivant :

« Art. 1<sup>er</sup>. Le rôle d'équipage est obligatoire pour tous bâtiments ou embarcations exerçant une navigation maritime.

« La navigation est dite maritime, sur la mer, dans les ports, sur les étangs et canaux où les eaux sont salées, et jusqu'aux limites de l'inscription maritime, sur les fleuves et rivières affluent directement ou indirectement à la mer.

« Art. 2. Le rôle d'équipage est renouvelé à chaque voyage pour les bâtiments armés au long cours, et tous les ans pour ceux armés au cabotage ou à la petite pêche.

« Art. 3. Tout capitaine, maître ou patron, ou tout individu qui en fait fonctions, est tenu, sur la réquisition de qui de droit, d'exhiber son rôle d'équipage, sous peine d'une amende de 500 francs si le bâtiment est armé au long cours, de 200 francs si le bâtiment ou embarcation est armé au cabotage, de 100 francs s'il est armé à la petite pêche.

« Art. 4. L'embarquement de tout individu qui ne figure pas sur le rôle d'équipage, est punissable par chaque individu embarqué, d'une amende de 300 francs si le bâtiment est armé au long cours.

« De 50 à 100 francs si le bâtiment ou embarcation est armé au cabotage.

« De 25 à 50 francs, s'il est armé à la petite pêche.

« Art. 5. Est punissable des peines portées à l'article 4 et sous les mêmes conditions, le débarquement sans l'intervention de l'autorité maritime ou consulaire, de tout individu porté à un titre quelconque sur un rôle d'équipage.

« Art. 11. Toutes les amendes appliquées en vertu du présent décret, seront prononcées solidairement, tant contre les capi-

taines, maîtres ou patrons, que contre les armateurs des bâtiments ou embarcations. »

L'Administration rappelle également aux dits capitaines, maîtres ou patrons que, dans l'intérêt de la police de la navigation, il leur est imposé l'obligation de déposer dans les 24 heures de leur arrivée, leur rôle d'équipage au bureau de l'inscription maritime pour y rester jusqu'à leur départ (art. 1<sup>er</sup> du règlement du 11 juillet 1759).

En ce qui concerne les caboteurs qui font la navigation entre Saint-Pierre et Miquelon, il leur est en outre rappelé les prescriptions de l'arrêté local du 1<sup>er</sup> juillet 1825, ainsi conçues :

« Art. 1<sup>er</sup>. Tout patron de chaloupe et autre embarcation qui se rendra de Miquelon à Saint-Pierre, devra faire viser à son départ, par le chargé du service, son rôle d'équipage ou son permis de pêche, et le remettra à son arrivée à Saint-Pierre, au bureau de la marine, qui y apposera son visa, lorsqu'il effectuera son retour sur Miquelon.

« Art. 2. Tout patron qui négligera de se conformer aux dispositions prescrites par l'art. 1<sup>er</sup>, sera passible d'une amende de 5 fr., laquelle sera versée dans la caisse coloniale. »

A la suite du présent avis, des ordres sévères seront donnés pour que l'exécution des dispositions qui y sont reproduites, soit rigoureusement surveillée.

Saint-Pierre, le 25 août 1866.

Le Commissaire de l'inscription maritime,  
TRANCHEVENT.

#### POSTE AUX LETTRES.

La goëlette postale *Stella-Maris* est partie pour Sydney avec la correspondance de la colonie, pour les États-Unis d'Amérique et l'Europe le 23 août, à 8 heures du soir.

L'aviso à vapeur la *Mégère*, commandé par M. Bastard, capitaine de frégate, après avoir complété à Saint-Pierre son approvisionnement de charbon, est parti pour New-York le 23 août 1866.

Le transport à voiles l'*Abondance*, commandé par M. Tourneur, lieutenant de vaisseau, venant de la côte Est de Terre-Neuve chargé de charbon de terre pour l'approvisionnement du dépôt de la colonie, est arrivé le 23 août 1866.

La frégate à hélice la *Thémis*, portant le pavillon de M. le contre-amiral Didelot, commandant en chef de la division navale des Antilles, du golfe du Mexique et de l'Améri-

que du Nord, a fait route pour Sydney le 27 août 1866, à neuf heures du matin.

#### PARTIE NON OFFICIELLE.

##### NOTICE

sur

##### LES ILES ST-PIERRE ET MIQUELON.

Suite (1).

*Culte, instruction et assistance publiques.* — Le clergé de l'établissement comprend trois prêtres, dont un a le titre de supérieur ecclésiastique. Il y a une église dans chacune des deux îles. Celle de Saint-Pierre a été dotée d'un conseil de fabrique en 1860 (2).

Quatre écoles, deux pour les filles et deux pour les garçons, y sont entretenues aux frais de la caisse coloniale. La rétribution, dans ces écoles varie de 0 fr. 50 à 1 fr. par mois; les enfants des familles pauvres sont affranchis de cette rétribution.

Les écoles de garçons tenues par 6 frères de Ploërmel, reçoivent 224 élèves (3), celles des filles, dirigées par 7 sœurs de Saint-Joseph de Cluny, 174 (4). Les sœurs ont en outre un pensionnat à Saint-Pierre qui compte 70 élèves.

Elles tiennent aussi des salles d'asile qui ont été fondées en 1861; 260 enfants des deux sexes y reçoivent des soins dévoués et apprennent les premiers principes d'ordre et d'honnêteté.

Deux commissions d'instruction publique, l'une à Saint-Pierre, l'autre à Miquelon, sont chargées de la surveillance et de l'inspection des écoles de la colonie.

*Assistance publique.* — Deux commissions d'assistance publique, fondées en 1859, sont chargées de la distribution des secours aux malheureux; celle de Saint-Pierre est composée de sept membres et celle de Miquelon de cinq.

Un hôpital militaire est établi à Saint-Pierre. Trois chirurgiens de la marine y sont attachés. On y reçoit les officiers, les employés civils et militaires, les marins de l'État et du commerce, les pêcheurs hivernants et les passagers. Les habitants y sont traités moyennant une rétribution fixée par l'autorité locale, et sur un ordre du Commandant. On y admet gratuitement les indigents.

(1) Extrait de la *Revue maritime et coloniale* (voir la *Feuille officielle* des 23, 28 juin, 5 juillet et 2 août.)

(2) Un arrêté du Commandant de la colonie en date du 3 juillet 1866, a organisé le conseil de fabrique de la paroisse de Miquelon.

(3) 164 à Saint-Pierre, 60 à Miquelon.

(4) 110 à Saint-Pierre et 64 à Miquelon.

mière, au grand air, aux gras pâtrages. Leur séjour dans ces profondeurs ténébreuses ne les éprouve pas d'une façon sensible, et l'on m'a montré un cheval qui s'y trouve depuis vingt ans. Je ne sais si à la longue ces animaux finiraient par voir dans les ténèbres; mais la plupart, dès les premiers temps, deviennent aveugles par suite des coups qu'ils se donnent dans l'obscurité. Attelés sur un chemin de fer, ils remorquent une longue suite de berlaines, et abattent une besogne considérable.

« Et maintenant, me dit M. Mallais, nous avons tout visité en conscience, et si vous voulez nous gagnerons la farckunst et la lumière. »

J'avoue que nulle proposition ne pouvait m'être plus agréable. Au milieu de ce monde inconnu, monstrueux et navrant, loin de tout ce qui fait la vie et la joie, le cœur est écrasé du poids de toutes les masses qui s'élèvent au-dessus de la tête. Sous terre, on est pensif et grave. L'homme n'y est pas chez lui, il viole la nature dans ses retraites les plus inaccessibles, il fouille la terre dans ses entrailles, et lui arrache le cœur, s'exposant à de terribles représailles, lui, frêle et chétif agresseur des forces aveugles et colossales. Aussi, l'ouvrier n'y connaît ni le rire ni les chansons; l'étranger passe en se hâtant.

Après quelques minutes de marche, nous étions au bord du puits où fonctionne la farckunst. J'ai dit les dangers de la cage, pour ce qui concerne le

transport des hommes. La farckunst offre un mode de descente, sinon entièrement sûr, du moins relativement sans périls: ce système se compose de deux tirants en bois, établis parallèlement dans un puits, à une petite distance l'un de l'autre, recevant un mouvement alternatif de va-et-vient, d'une machine particulière ou simplement de la machine servant à l'extraction.

Chaque tirant porte des paliers dont l'équidistance est égale au double de l'amplitude du mouvement alternatif. Ces paliers sont entourés de garde-fous, et munis d'une poignée à hauteur d'appui. L'ouvrier passe d'un tirant sur l'autre en se tenant toujours sur les marches de celui qui monte s'il veut monter, et réciproquement s'il veut descendre. Le long des parois du puits régne une échelle en cas d'accident.

Voilà qui est fort bien comme description; mais il faut tenir compte des impressions du voyageur. Et d'abord, sachez que la farckunst fonctionne au sein d'un vacarme épouvantable et d'une obscurité profonde; sans cesse sur le qui-vive, on doit saisir adroitement le temps d'arrêt du tirant pour passer d'un palier à l'autre, sans se laisser étourdir par le bruit, aveugler par l'eau, surprendre ou étonner par des chaînes énormes qui vous couloquent en graissant votre veste, ou les crémaillères colossales qui semblent vouloir vous prendre entre leurs dents de fer. La descente est bien pire encore: quand on monte, on va vers la lumière; on quitte un spectacle

émouvant et pénible, il vous tarde d'arriver, et toutes ces idées vous aident à supporter la singularité de la route. D'ailleurs, on en a vu bien d'autres. Mais quand on descend, vierge d'impressions, et l'âme pleine des vagues inquiétudes de l'ignorance, il faut avoir le cœur solide pour ne pas être dégoûté du voyage avant la fin. On se sent enfonce graduellement; chaque pas met trois mètres de plus entre le ciel et vous. La surprise et la nouveauté du spectacle vous serrent l'âme; une angoisse, lentement distillée vous envahit goutte à goutte. Par la cage bien que deux minutes semblent deux siècles, vous êtes précipité plutôt que vous ne descendez. C'est une chute aussi bien qu'un voyage. Ici, durant un quart d'heure, les jambes vous rentrent cent quarante fois dans le corps, absolument comme dans une défaillance, où vous les sautez se dérober sous vous; c'est un évanouissement en plusieurs chapitres.

Il va sans dire que les gens du métier sont loin de comprendre ainsi la chose. Tout au contraire, ils n'ont vu qu'un mouvement burlesque dans ce petit pas cadencé d'un palier à l'autre qui s'exécute par deux hommes à la fois et ils l'appellent la polka des mineurs. Je réponds que le diable perd tous ses droits sur cette chorégraphie.

*Cultures et produits naturels.* — La stérilité naturelle des îles Saint-Pierre et Miquelon et la longueur prolongée de l'hiver s'opposent à ce que les cultures puissent y prendre quelque développement.

L'île de Saint-Pierre n'est à proprement parler qu'un rocher presque absolument dépourvu de terre végétale, et ne contient que quelques jardins dans sa partie méridionale.

La végétation naturelle de l'île se compose de broussailles épaisses et rampantes et d'arbres verts s'élevant rarement à plus de trois mètres. Il y existe cependant trois fermes qui entretiennent un peu de bétail avec le fourrage recueilli sur les plateaux.

Le sol de Langlade (Petite Miquelon) est plus favorable à la culture que celui de Saint-Pierre; on y compte 13 fermes. Quelques-unes des plantes potagères et légumineuses de France y viennent parfaitement. Les céréales ne sont pas l'objet d'une culture suivie, l'élève des bestiaux et les fourrages donnent des produits plus certains. Néanmoins un fermier y a fait récemment un essai en grand de culture de blé et d'avoine, qui a parfaitement réussi, et dont les produits ont figuré avec distinction à l'exposition universelle de Londres en 1862.

L'île Saint-Pierre ne contient pas d'arbres de haute futaie; elle produit des genévriers dont on tire un genièvre excellent et une assez grande variété d'arbustes qui fournissent en abondance des petits fruits acides très-efficaces pour préserver du scorbut, ainsi que plusieurs espèces de thés.

On fabrique avec une variété de pin désignée sous le nom de *Spruce* une bière dite *Sapinette*; mais on préfère les branches vertes et garnies de leurs feuilles. La bière de spruce entre dans la composition de la ration des équipages des bâtiments de guerre en station dans ces parages, et un ancien règlement de la colonie en a fait un des éléments de la ration des pêcheurs, sans en limiter la quantité. C'est la boisson habituelle du pays.

Malgré les défrichements successifs opérés depuis 1816 à Miquelon, on y trouve encore, principalement dans la partie appelée *Langlade*, des bouquets de bois très-nombreux. Les arbres et arbustes qui y croissent sont : le sapin, le bouleau, l'if, l'érable, le sorbier, le néflier, le genévrier, le rosier et le pommier sauvage qui s'y est multiplié considérablement.

*A continuer.*

On lit dans le *Moniteur de la Flotte*:

#### *Établissements de l'Océanie.*

Dans notre numéro du 20 juillet, nous avons rendu compte de l'ouverture de l'Assemblée législative taïtienne. La session a été close le 7 avril. On lit à ce sujet dans le *Messager de Taiti*:

« Les représentants ont prouvé, par leurs discussions, qu'ils comprenaient les intérêts de leurs pays, qui commence à vouloir marcher vers le progrès, et le succès ne peut que couronner les efforts du peuple taïtien, d'autant plus qu'il est sûr de trouver dans le chef que la France lui a envoyé toute la protection, tous les conseils et l'appui qu'il doit en attendre.

Lundi, 9 avril, à 4 heures du soir, a eu lieu, dans la vaste Fare Apoo raa, le banquet offert aux représentants de l'assemblée. À la table, présidée par la reine et le commissaire impérial, on comptait une soixantaine de convives. M<sup>me</sup> la comtesse de La Roncière avait bien voulu y assister. M. l'ordonnateur et M. le lieutenant de vaisseau Bonet, secrétaire général, accompagnaient le chef de la colonie. S. M. la reine était suivie des princes Ariifaite, Ariiaue, Tuavira, et des princes Tapoa et Teriimaevvarua.

Au dessert, M. le commissaire impérial a prononcé le discours suivant :

« La reine et moi avons voulu vous réunir autour de nous comme à une fête de famille.

Personnellement, je vous remercie du zèle que vous avez mis à remplir votre mission, et surtout de l'attention que vous avez apportée dans l'examen des questions qui vous étaient soumises. Vous avez discuté avec bonne foi, avec intelligence. Les amendements que vous avez proposés et adoptés se font remarquer par leur sens simple et pratique.

« Je remercie même ceux d'entre vous de l'opposition qu'ils ont cru devoir faire à telle ou telle mesure. Ils parlaient selon leurs connaissances : c'est un témoignage public de la liberté des votes.

« A ceux-là je dis : Attendez, et bientôt vous verrez combien sont bonnes dans leur application les mesures auxquelles vous vous opposez. Vous vous ralliez alors à la majorité de vos collègues. Vous allez retourner dans vos districts rendre compte des actes auxquels vous vous êtes associés. Vous aurez à en expliquer les bons résultats. Pendant votre séjour à Papeete vous avez été à même de voir beaucoup de vos concitoyens, de vos amis même, apporter du coton à la caisse agricole, et sans aller chez eux avec de bonnes piastres. Racontez cela dans vos districts, engagez à défricher, à semer du coton, à planter des cafiers et des cannes à sucre.

« L'administration recevra toujours vos produits et leur assurera un débouché. Faites comprendre que chacun, en travaillant sa terre, y trouvera de beaux pareu, de belles chemises pour lui, et de belles étoffes, de beaux foulards pour sa femme et ses filles ; il y trouvera le bien-être, même des plaisirs.

« Libres maintenant de toutes entraves, employez votre temps à vous rendre heureux, à faire de votre pays un pays prospère. Engagez donc au travail, qui est la source du bonheur ; au travail, qui est l'acte qui fait le plus plaisir à Dieu.

« Je bois à la bonne entente qui existe entre la Reine, la population que vous venez de représenter et l'autorité du Protectorat ; je bois à la prospérité du pays sous les nouvelles lois que vous venez d'adopter ! »

Plusieurs toasts ont été portés. Le premier avec joie et enthousiasme, à notre Empereur. C'était une nouvelle preuve d'affection pour celui qui tient si bien les destinées de la France et qui protège avec tant d'intérêt la belle Océanie.

Par l'assemblée, à M<sup>me</sup> la comtesse de la Roncière, qui y a répondu par une santé à la Reine.

Par un des représentants, à M. l'ordonnateur Nesty, chef du service judiciaire, qui a remercié du toast qui venait de lui être porté, et a assuré que tous ses efforts tendaient au bien-être de la population, et qu'il apportera tout son concours pour arriver à ce but.

Par M. le Commissaire impérial, à M. Bonet, secrétaire général.

Le chef du pays finissait à peine de parler, que de nombreux hourras partaient de tous les points de la salle et venaient donner un témoignage public d'estime, d'amitié et de reconnaissance à M. Bonet, dont l'intelligence tend à conduire, par une direction paternelle, le peuple taïtien à l'amélioration de ses lois à l'organisation de sa société.

A 6 heures et demie, la Reine et le Commissaire impérial quittaient la Fare Apoo raa.

#### STATISTIQUE.

*L'International* dédie aux personnes qui éprouvent le besoin de contracter mariage, le curieux relevé suivant qui fait connaître l'âge auquel les principaux hommes illustres ont quitté la vie de garçon :

« Adam, 0 ; Shakespeare, 18 ; Ben Johnson, 21 ; Franklin, 24 ; Mozart, 25 ; Dante, Kepler, Fuller, Johnson, Kirke, Scott, 26 ; Tycho-Brahé, Biron, Washington, Bonaparte, 27 ;

Penn et Sterne, 26 ; Linné et Nelson, 29 ; Burns, 30 ; Chaucer, Hogarth et Peel, 32 ; Wordsworth et Davy, 33 ; Aristote, 36 ; Sir William, Jones et Wellington, 37 ; Wilberforce, 38 ; Luther, 42 ; Addison, 44 ; Wesley et Young, 48 ; Swift, 49 ; Buffon, 55 ; le vieux Parr, 120. »

Le journal français de Londres fait suivre cette nomenclature d'une reflexion originale : « Lorsqu'on voit Adam et Eve se marier le jour de leur naissance, et le docteur Parr à l'âge de 120 ans, on ne sait pas pourquoi l'on désespérerait alors que chacun peut se placer sous l'égide d'un homme illustre. » Le fait est que la marge est assez grande, même pour ceux qui sont arrivés à cette époque de la vie où le mariage peut être regardé comme fruit défendu.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

On écrit de Tours, le 12 juillet :

Notre ville est témoin en ce moment d'un phénomène remarquable que sont allés constater beaucoup de nos médecins et une foule de curieux.

Une jeune fille de 16 ans, dont les parents habitent la rue Saint-Etienne, est, depuis le 5 juin dernier, c'est-à-dire depuis quarante jours, plongée dans un sommeil léthargique des plus profonds. Elle respire facilement et régulièrement, présente toutes les apparences de la santé, mais ne parle et ne paraît pas entendre tout ce qui se passe autour d'elle.

On la nourrit au moyen d'aliments liquides qu'on lui fait avaler en lui tenant de force la bouche ouverte.

Il paraît que cet état singulier aurait été déterminé par une imprudence que cette jeune fille a-t-elle faite.

(*Journal de Granville.*)

#### LE CABLE DE L'AN DERNIER.

On a reçu la dépêche suivante de Heart's-Content (Terre-Neuve), 7 août :

« La flotte télégraphique partira d'ici mercredi soir ou jeudi matin pour l'endroit où le câble de 1865 a été perdu pour chercher à le repêcher et à le compléter. Si la tentative réussit, comme on le croit fermement ici et en Angleterre, il y aura bientôt deux fils électriques en pleine opération entre l'Europe et l'Amérique. »

(*Courrier des Etats-Unis.*)

## ÉTAT CIVIL.

#### NAISSANCES.

Le 18 août. — André-Pierre-Louis Paturel.

Le 23 août. — Désirée-Clémence Gallien.

Le 24 août. — Joséphine-Augustine-Virginie Allard. — Dominique-Jean Etcheverry. — Marie-Virginie Bidel.

Le 27 août. — Isméry-Eugénie-Céleste Ménard.

Le 28 août. — Louis-Auguste-Eugène Heudes.

#### DÉCÈS.

Le 27 août. — Gustave-Pierre Laffitte, 2 ans, né en cette île, le 15 mai 1864.

#### NOUVELLES MARITIMES.

## Mouvements du Port.

#### BATIMENTS DE GUERRE.

#### ARRIVAGES.

Le 23 août. — Le transport à voiles *l'Abondance*, commandé par M. Tourneur, lieutenant de vaisseau, venant de la côte Est de Terre-Neuve.

#### DÉPARTS.

Le 23 août. — L'aviso à vapeur *la Mégère*, commandé par M. Bastard, capitaine de frégate, allant à New-York.

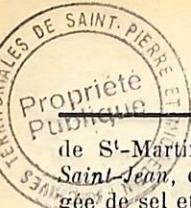
Le 27 août. — La frégate amirale *la Thémis*, commandée par M. Ribourt, capitaine de vaisseau, allant à Sydney (île du cap Breton).

#### BATIMENTS DU COMMERCE.

#### ARRIVAGES.

*Navires métropolitains :*

Le 24 août. — 3 m. *Bélair*, cap. Galène, ven. de St-Martin, chargé de sel et diverses marchandises ; — goë. *Alma*, cap. Malapel, ven. de St-Martin, chargée de sel et divers. march. ; — *Lusitanie*, cap. Joncours, ven. de St-Martin, chargée de sel et divers. march. ; — *Charlotte et Louise*, cap. Folange, ven.



de St-Martin, chargée de sel et divers march.; — *Saint-Jean*, cap. Ma-lapel, ven. de Granville, chargée de sel et divers marchandises.

Le 26 août. — 3 m. *Victor et Eugène*, cap. Aubert, ven. de la Martinique, sur lest.

#### Navires étrangers, — Goëlettes anglaises :

Le 22 août. — *Sunbeam*, cap. Mc Kinnon, ven. de Baddeck, chargée de bois et moutons; — *Georges Prescott*, cap. Hobrin, ven. de New-York, sur lest (en quarantaine pour 48 heures).

Le 23 août. — *Royal Williams*, cap. Mc Leod, ven. du cap Breton, chargée de bestiaux; — *J. L. A., cap. Gilker*, ven. de l'île du New-Brunswick, chargée de bois de construction.

Le 26 août. — *Tickler*, cap. Mc Phearson, ven. du cap Breton, chargée de diverses marchandises.

#### Navires Métropolitains et goëlettes locales venant des bancs de pêche.

##### Navires métropolitains :

Le 24 août. — *Brick Colombier*, cap. Rondel, 48 mille morues.

##### Goëlettes locales :

Le 20 août. — *Anna-Adèle*, p. Goudé, 23 mille morues; — *Sophie*, p. Goudé, 26 mille morues; — *Tuino*, p. Lancelin, 3 mille morues; — *Gentilla*, p. Thébault, 13 mille morues; — *Deux Marie*, p. Joubé, 2 mille morues.

Le 22 août. — *Saint-André*, p. Panier, 7 mille morues; — *Céleste*, p. Archenoux, 31 mille morues.

Le 23 août. — *Vengeur*, p. Delisle, 3,800 morues; — *Colombe*, p. Prevers, 3,200 morues; — *Trois-Frères*, p. Jacquachoury, 3,500 morues; — *Clémence*, p. Gomérien, 20 mille morues.

Le 24 août. — *Active*, p. Lebrun, 38 mille morues; — *Emile-Edouard*, p. Girardin, 20 mille morues; — *Créole*, p. Durieux, 20 mille morues; — *Marie*, p. Quesnel, 4 mille morues.

Le 25 août. — *Adèle*, p. Ribet, 5 mille morues; — *Volant*, p. Lemaitre, 2 mille morues; — *Léocadie*, p. Bouvet, 700 morues.

Le 26 août. — *Adrien*, p. Lapeyre, 27 mille morues; — *Augustine*, p. Lessard, 1,500 morues.

#### DÉPARTS.

#### Navires métropolitains et étrangers partis pour diverses destinations :

(Dates de l'expédition au bureau de l'inscription maritime.)

##### Navires métropolitains.

Le 24 août. — Br. *Charles et Marie*, cap. Philippe, all. à la Guadeloupe, chargé de morue sèche; — *Eclair*, cap. Benâtre, all. à la Martinique, chargé de morue sèche.

Le 27 août. — *Daniel*, cap. Marin, all. à Miramichi, sur lest.

##### Goëlettes locales. (long cours).

Le 23 août. — *Emile-Auguste*, cap. Luce, all. à St-Jean, avec lest de houille.

##### Navires étrangers, — Goëlettes anglaises :

Le 20 août. — *Lady Mulgrave*, cap. Landry, all. à Sydney; — *Georges*, cap. Blaydon, all. à la Nouvelle Ecosse.

Le 22 août. — *Elisabeth*, cap. King, all. à Sydney; — *Isabella*, cap. Bennac, all. au cap Breton.

Le 23 août. — *Harrietta*, cap. Hyeman, all. à Sydney.

Le 25 août. — *Royal-Williams*, cap. Mc Leod, all. au cap Breton; — *Sunbeam*, cap. Mc Kinnon, all. au cap Breton.

#### Navires Métropolitains et goëlettes locales allant au banc de pêche.

##### Navires métropolitains.

Le 26 août. — Br. *Colombier*, cap. Rondel.

##### Goëlettes locales :

Le 21 août. — *Deux Marie*, p. Jouble; — *Gentilla*, p. Thébault; — *Sophie*, p. Goudé; — *Anna-Adèle*, p. Goudé.

Le 24 août. — *Céleste*, p. Archenoux.

Le 25 août. — *Clémence*, p. Gomérien; — *Trois-Frères*, p. Jacquachoury; — *Colombe*, p. Prevers; — *Vengeur*, p. Delisle; — *Marie*, p. Quesnel; — *Créole*, p. Durieux; — *Emile-Edouard*, p. Girardin; — *Active*, p. Lebrun.

Le 27 août. — *Augustine*, p. Lessard; — *Adrien*, p. Lapeyre; — *Léocadie*, p. Bouvet; — *Volant*, p. Lemaitre; — *Adèle*, p. Ribet.

#### ABATTOIR PUBLIC.

#### ÉTAT des animaux abattus du 19 au 27 août inclusivement.

DATES.	BOEUFFS et Vaches.	VEAUX.	MOUTONS.	COCHONS.
20 août . . .	4	1	10	"
21 — . . .	1	"	10	"
22 — . . .	3	1	3	"
23 — . . .	1	"	3	"
24 — . . .	3	"	10	"
25 — . . .	4	1	8	"
26 — . . .	1	"	4	"
TOTAUX . . .	17	3	48	1 "

#### SOCIÉTÉ CENTRALE DE SAUVETAGE DES NAUFRAGÉS.

RUE DU BAC, 53.

#### ANNALES DU SAUVETAGE MARITIME

REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

Publiée sous les auspices de la Société centrale et sous la direction d'une commission composée de :

MM. REYNAUD, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur des phares;

Le marquis de MONTAIGNAC, contre-amiral;

DUMOUSTIER, chef de division au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics;

HENNEQUIN, trésorier général des Invalides de la marine;

Jules de CRISERON, secrétaire de la rédaction.

De nombreuses sympathies ont accueilli la fondation de la Société centrale de sauvetage des naufragés tant en France qu'à l'étranger. Placée sous le haut patronage de l'Impératrice, cette institution compte déjà plusieurs milliers d'adhérents, associés dans une pensée commune d'humanité, et dont il importe de resserrer les liens par des communications régulières.

Tel est le principal but de cette revue.

Elle est avant tout destinée à nos fondateurs et à nos souscripteurs, qu'elle doit éclairer sans cesse sur l'emploi donné à leurs offrandes.

Mais elle s'adresse aussi au public, surtout aux marins et aux navigateurs.

A notre époque, les barrières qui isolaien jadis les intérêts aussi bien que les peuples, s'écroulent de toutes parts. Les associations, franchissant leurs frontières respectives, poussent leurs racines sur le sol étranger. En attendant que les sociétés de sauvetage existantes ou à venir puissent fonder un centre d'action, la publication que nous inaugurons contribuera, nous en avons l'espérance, au développement et au perfectionnement des moyens de secours sur les côtes et à bord des bâtiments de tous les pays, en même temps qu'elle hâtera les progrès de l'œuvre française.

Pour réaliser ce projet, nous réclamons votre concours en vous priant de vouloir bien nous adresseser votre abonnement et nous communiquer à l'occasion les notes et renseignements qui vous paraîtront de nature à intéresser les lecteurs des *Annales*.

*Les Annales du Sauvetage maritime* paraissent régulièrement tous les mois, et forment chaque année un beau volume de 400 pages, orné de planches et de cartes quand les sujets l'exigent.

On ne peut souscrire pour moins d'une année, et toute souscription est comptée à partir du mois de janvier de l'année dans laquelle elle est faite.

#### PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Paris . . . . .	6 fr. *	Pour les colonies . . . . .	9 fr. 50
les départem. . . . .	7 20	l'Amérique . . . . .	12 *
l'étranger . . . . .	8 50		

#### BUREAU D'ABONNEMENT :

ARTHUS BERTRAND, ÉDITEUR

Librairie Maritime et Scientifique

21, rue Hautefeuille

A PARIS

S'adresser, pour tout ce qui concerne la rédaction, au siège de la Société centrale, rue du Bac, n° 53.

La commission de publication recevra avec reconnaissance tous les mémoires, articles et renseignements qui lui seront adressés dans l'intérêt de l'œuvre du sauvetage.

#### OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES Faites à l'Hôpital de Saint-Pierre, du 1<sup>er</sup> au 30 juin 1866.

DATES.	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.	maximum.	minimum.			
1	762	763	9 5	8 0	10 0	4 0	S-O, O, N-O O-N-O, S-O.	Jolie brise. id.	Pluie et Brume. Brume. Calme dans la matinée.
2	767	767	10 0	10 5	11 0	8 0	S-O, N-O.	id.	
3	762	762	9 5	9 5	11 0	7 0	N. N-O.	id.	
4	768	769	11 0	12 0	14 0	6 0	N-O, S-O.	Petite brise. id.	
5	769	767	12 0	12 0	13 5	9 0	N-O.	Couvert.	
6	761	761	8 0	10 4	11 0	7 0	S-E.	Faible brise. Léger souffle.	Entièrement couvert. Très-nuageux.
7	761	760	12 0	13 0	13 5	8 5	S-E. E.	N-E. belle b.	Nuageux.
8	760	762	12 0	12 0	14 0	8 0	S-E. N-E.	N-E. belle b.	Très-nuageux.
9	764	765	10 0	13 0	13 5	7 5	N-E. S-E.	id.	idem.
10	768	768	10 0	11 5	12 0	7 5	S-E.	Vent faible. E. belle brise.	Couvert.
11	764	760	11 0	12 8	13 0	8 0	N-E.	Jolie brise.	Entièrement couvert. Très-nuageux.
12	747	749	9 0	10 5	11 0	9 0	N-E.	Vent très-fort.	Couvert.
13	754	754	8 5	9 5	10 0	6 0	N-E.	Vent très-fort.	Entièrement couvert. Couvert.
14	753	751	9 0	9 0	10 0	6 0	N-E.	Vent très-fort.	Entièrement couvert. Couvert.
15	751	752	11 5	11 0	12 0	8 0	N-E.	Vent très-fort.	Entièrement couvert. Couvert.
16	756	757	12 0	12 0	13 0	9 0	S-O.	Vent très-fort.	Entièrement couvert. Couvert.
17	763	764	14 0	18 0	18 5	11 0	S-O. O.	Vent très-fort.	Nuageux.
18	764	765	14 0	20 5	21 0	13 0	S. S-O.	Vent très-fort.	Couvert.
19	765	764	15 0						